

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES ANNÉE 2016 - (N° 5)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Larrivé

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.